

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 2 mars 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 2 mars 2020 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

Est absent le conseiller : Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 046.03.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020 et des séances extraordinaires du 11 février et du 17 février 2020**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4.1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 février au 2 mars 2020
    - 4.1.2 Proclamation du mois de la Jonquille
    - 4.1.3 Désignation d'un répondant en matière d'accommodement
    - 4.1.4 Désignation de personnes responsables et délégation de responsabilités au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
    - 4.1.5 Désignation de la directrice générale à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière dans le cadre du projet d'entente de fourniture de services en gestion
    - 4.1.6 Octroi d'un contrat à Trigone inc.- Évaluation des impacts d'une entente de services sur les effectifs dans le cadre d'une entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Bruno
    - 4.1.7 Adoption des prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'Habitation

4.1.8 Versement d'une subvention en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique

## **4.2 Gestion du territoire**

4.2.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, M. Patrick Gauthier

4.2.2 Demande de dérogation mineure n° 164-2019 soumise pour la propriété située au 1899, 3e Rang Ouest

4.2.3 Autorisation d'un signataire - Entente de réalisation de travaux majeurs à intervenir avec Hydro-Québec - Développement domiciliaire domaine du Plateau

4.2.4 Autorisation de passage Challenge cycliste des Bleuets Desjardins

4.2.5 Engagements de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix face aux exigences du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Améliorations aux ouvrages de traitement et d'assainissement des eaux usées

4.2.6 Octroi d'un contrat à la compagnie 9210-7226 Québec inc. (Entretien extérieur Houde) - Entretien des espaces verts de l'Arboretum

4.2.7 Avis de motion - Adoption du Règlement n° 260-2020 concernant la division des districts électoraux et abrogeant le Règlement n° 62-2008

4.2.8 Adoption du projet de Règlement n° 260-2020 concernant la division des districts électoraux et abrogeant le Règlement n° 62-2008

4.2.9 Adoption du Règlement n° 258-2020 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 25-99 et ses amendements en vigueur

4.2.10 Adoption du second projet de Règlement n° 259-2020 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur

4.2.11 Ajout de deux panneaux de signalisation « Arrêt »

4.2.12 Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Produits B.C.C. inc. - Mesurage, échantillonnage et recyclage des boues des bassins 2 et 3 secteur Métabetchouan

## **4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

4.3.1 Modification au Programme de recrutement et de fidélisation des moniteurs-sauveteurs en milieu aquatique

4.3.2 Autorisation d'un signataire - Entente pour un droit de passage de ski de fond dans les sentiers de la Belle-Rivière

4.3.3 Popote roulante des cinq cantons - Contribution annuelle avril 2020 à mars 2021

4.3.4 Octroi de contrat à Jambette Évolution acquisition modules de glissoire pour le parc de la rue Duchesne

4.3.5 Demande au Fonds de développement du territoire pour une mise à jour de la vocation du Centre communautaire de Lac-à-la-Croix

4.3.6 Demande du Centre de rétablissement le Renfort pour l'accès à un local pour la desserte de ses services

- 4.3.7 Octroi d'un contrat à Plomberie Roy - Acquisition et installation d'une douche externe de rinçage au Centre récréotouristique le Rigolet
- 4.3.8 Octroi de contrat à GEMEL Inc. - Mise à jour de l'étude des coûts du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale
- 4.3.9 Versement de bourses dans le cadre du Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Représentation, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

- 3. **047.03.2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 11 FÉVRIER ET DU 17 FÉVRIER 2020**
- 

**Considérant** qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020 et des séances extraordinaires du 11 février et du 17 février 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 et des séances extraordinaires du 11 février et du 17 février 2020 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucun commentaire.

#### **4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

##### **4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

- 4.1.1 **048.03.2020 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 4 FÉVRIER AU 2 MARS 2020**
- 

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

Marie-Pier Lapointe  
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 février au 2 mars 2020 laquelle totalise la somme de 500 348,99 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.1.2                                      049.03.2020                      **PROCLAMATION DU MOIS DE LA JON-  
QUILLE**

---

**Considérant que** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**Considérant que** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**Considérant qu'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**Considérant que** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**Considérant que** la vie est plus que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entreprise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**Considérant que** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la Jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évangéline Potvin :

**De décréter que** le mois d'avril est le Mois de la Jonquille;

**Que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.1.3                                      050.03.2020                      **DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE  
D'ACCOMMODÉMENT**

---

**Considérant** les principales obligations des municipalités en lien avec la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État* et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

**Considérant que** le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

**Considérant que** celui-ci aura pour fonctions de guider le conseil municipal, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De nommer M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale comme répondante en matière d'accommodement.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.4            **051.03.2020**    **DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS AU SENS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Que M. Mario Bouchard, greffier et M<sup>me</sup> Maryse Tremblay, greffière adjointe, soient nommés personnes responsables au sens de l'article 8, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* dans le volet suivant :

L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.5            **052.03.2020**    **DÉSIGNATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER TOUT DOCUMENT EN LIEN AVEC LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'autoriser M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix tout document en lien avec la demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale dans le cadre du projet d'entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno.

***Adoptée à l'unanimité***

4.1.6            **053.03.2020**    **OCTROI D'UN CONTRAT À TRIGONE INC.- ÉVALUATION DES IMPACTS D'UNE ENTENTE DE SERVICES SUR LES EFFECTIFS DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Trigone inc. le mandat d'évaluer les impacts d'une entente de services sur les effectifs dans le cadre d'une entente de fourniture de services en gestion à intervenir avec la Municipalité de Saint-Bruno pour la somme de 54 585 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 13 février 2020. 50 % de cette somme sera subventionnée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'autre 50 % sera défrayée par la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et la Municipalité de Saint-Bruno.

Le mandat comporte les volets suivants :

- Réalisation de l'analyse stratégique du changement et réflexion stratégique
- Analyse des postes et comparaisons du travail
- Évaluation de la charge de travail et modélisation des postes
- Analyse de la faisabilité de l'entente de fourniture des services en gestion entre les deux municipalités



**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation déposée par M. Patrick Gauthier afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'établissement des servitudes requises pour le prolongement d'une ligne électrique et l'aménagement d'un chemin d'accès menant à un usage de villégiature sur une partie des lots 6 268 569 et 6 349 781 du cadastre du Québec (38<sup>e</sup> Chemin).

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.2                    **057.03.2020    DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 164-2019  
SOUMISE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1899,  
3E RANG OUEST**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 164-2019 soumise par M. Jean-Pierre Doré dans le but d'inclure dans un projet de morcellement d'un usage résidentiel en zone agricole un bâtiment accessoire dont la superficie est supérieure au maximum autorisé par le règlement de zonage. Le bâtiment accessoire a une superficie de 190 mètres carrés, alors que le règlement de zonage prévoit un maximum de 119,3 mètres carrés, correspondant à la superficie de la résidence, soit une dérogation de 70,7 mètres carrés.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2020-02-26) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 164-2019 déposée par M. Jean-Pierre Doré dans le but d'inclure dans un projet de morcellement d'un usage résidentiel en zone agricole un bâtiment accessoire dont la superficie est supérieure au maximum autorisé par le règlement de zonage. Le bâtiment accessoire a une superficie de 190 mètres carrés, alors que le règlement de zonage prévoit un maximum de 119,3 mètres carrés, correspondant à la superficie de la résidence, soit une dérogation de 70.7 mètres carrés.
- De prévoir qu'en cas de démolition ou de destruction du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.3                    **058.03.2020    AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - ENTENTE DE  
RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS À INTERVENIR  
AVEC HYDRO-QUÉBEC - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE  
DOMAINE DU PLATEAU**

---

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente de réalisation de travaux majeurs à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre du développement domiciliaire du domaine du Plateau, laquelle entente fait partie intégrante du procès-verbal.

D'autoriser le paiement des frais totalisant la somme de 24 494 \$ plus les taxes applicables pour une diminution de coût de 2 930 \$ par rapport à l'entente d'évaluation des travaux (résolution n° 10.01.2020). Cette somme sera appropriée au Règlement d'emprunt n° 198-2016.

**Adoptée à l'unanimité**

---

4.2.4                    **059.03.2020    AUTORISATION DE PASSAGE CHALLENGE CYCLISTE  
DES BLEUETS DESJARDINS**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser le passage du Challenge cycliste des Bleuets Desjardins sur le territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix le 6 septembre 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.5      **060.03.2020    ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX FACE AUX EXIGENCES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - AMÉLIORATIONS AUX OUVRAGES DE TRAITEMENT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

---

**Considérant que** dans le cadre d'un projet privé de développement de camping, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a reçu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MELCC le 28 octobre 2019 un avis lui demandant un engagement sur des améliorations à apporter à ses ouvrages de traitement et d'assainissement des eaux usées, sur les questions suivantes :

- Non-respect des exigences de rejet (MES)
- Position ministérielle sur les débordements d'eaux usées
- Réduction du phosphore présent dans les eaux usées

**Considérant que** de tels engagements sont également nécessaires pour permettre le développement résidentiel futur du secteur rue du Plateau/Rue de la Plaine;

**Considérant que** l'engagement pris par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix sur ce même sujet dans sa résolution 039.02.2019, adoptée le 18 février 2019 doit être mis à jour.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix abroge la résolution 039.02.2019;

**Que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix mettra en œuvre les différentes étapes menant aux améliorations demandées par le MELCC dans son avis du 29 octobre 2019 selon les échéanciers suivants :

**Non-respect des exigences de rejet (MES) :**

- Mars 2020 : Octroi d'un mandat pour la vidange et la valorisation des boues des étangs 2 et 3
- Mai 2020 : Octroi d'un mandat pour réaliser l'ingénierie et la planification des travaux à exécuter
- Juin 2020 : Réparation de la vanne entre les étangs 2 et 3
- Juin 2020 : Installation d'un regard de mélange avec aération entre les étangs 2 et 3
- Septembre 2020 : Vidange des boues de l'étang 3
- Septembre 2020 : Rehaussement du radier de la conduite à la sortie de l'étang 3
- Septembre 2021 : Vidange des boues de l'étang 2

**Débordements des eaux usées:**

- Avril 2020 : Installation d'un pluviomètre électronique
- Septembre 2020 : Dépôt au MELCC des justifications des mesures compensatoires à l'aide de la pluie seuil
- Dans l'éventualité où il y aurait démonstration de l'efficacité des mesures compensatoires avec la pluie seuil, la Municipalité demanderait à se soustraire à l'obligation de produire un plan de gestion des débordements

**Réduction du phosphore dans les eaux usées :**

- Mai – juillet 2020 : Réalisation d'une étude préliminaire afin d'évaluer les coûts probables de construction d'une technologie conventionnelle
- Juin à août 2020 : Réalisation de l'étude de caractérisation écologique et de l'étude de caractérisation environnementale phase 1 sur le site préconisé pour la mise en place des équipements
- Août 2020 : Choix de la technologie retenue



- Septembre 2020 : Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du MAMH pour réaliser le projet
- Décembre 2020 : Confirmation de l'octroi de l'aide financière par le MAMH
- Janvier 2021 : Appel d'offres pour le choix d'une firme d'ingénieurs pour préparer les plans et devis et la surveillance des travaux
- Février 2021 : Octroi du mandat à la firme d'ingénieurs
- Mars 2021 à juin 2021: Préparation des plans et devis et remise de l'estimation finale des coûts;
- Août 2021 : Dépôt de la demande de certificat d'autorisation au MELCC et de la demande de règlement d'emprunt
- Novembre 2021 : Obtention du CA et du règlement d'emprunt
- Janvier 2022 : Appel d'offres pour le choix d'un entrepreneur
- Mars 2022 : Octroi du contrat
- Mai 2022 à octobre 2022 : Réalisation des travaux
- Novembre 2022 : Mise en service de l'installation

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.6            **061.03.2020    OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE 9210-7226 QUÉBEC INC. (ENTRETIEN EXTÉRIEUR HOUDE) - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'ARBORETUM**

---

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à la compagnie 9210-7226 Québec Inc (Entretien extérieur Houde) le contrat d'entretien des espaces verts de l'Arboretum pour la somme de 11 273,71 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 28 février 2020, comprenant entre autres :

- Tonte de gazon de toute la surface gazonnée (aucun amoncellement de gazon ne sera toléré)
- Coupe bordure avec soin autour des arbres
- Nettoyage sommaire des lieux
- Nettoyage de la voie piétonnière

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.7            **AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 260-2020 CONCERNANT LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 62-2008**

---

M. Richard Lapointe donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, sera soumis pour approbation, le Règlement n° 260-2020 concernant la division des districts électoraux et abrogeant le Règlement n° 62-2008.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.8            **062.03.2020    ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 260-2020 CONCERNANT LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 62-2008**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le projet de Règlement n° 260-2020 concernant la division des districts électoraux et abrogeant le Règlement n° 62-2008. Ce projet de Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.9            **063.03.2020    ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 258-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 25-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant que** le Règlement n° 25-99 sur les permis et certificat (25-99) et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

**Considérant qu'il y a lieu** de modifier les dispositions finales du règlement relatives aux pénalités et sanctions.

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'adopter le présent Règlement portant le n° 258-2020, lequel fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.2.10            **064.03.2020**    **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 259-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'adopter le second projet de Règlement n° 259-2020 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- modifier certaines dispositions applicables à l'hébergement agricole temporaire ;
- modifier les dispositions applicables aux emplacements transversaux .

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.2.11            **065.03.2020**    **AJOUT DE DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION « ARRÊT »**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'ajouter à des fins de sécurité, tel que recommandé par le comité gestion du territoire, deux panneaux de signalisation « Arrêt » aux endroits suivants :

- Angle de la rue Saint-André et 2<sup>e</sup> avenue
- Angle de la rue Saint-Paul et rue Lévis

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.2.12            **066.03.2020**    **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE LES PRODUITS B.C.C. INC. - MESURAGE, ÉCHANTILLONNAGE ET RECYCLAGE DES BOUES DES BASSINS 2 ET 3 SECTEUR MÉTABETCHOUAN**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à l'entreprise Les Produits B.C.C. inc. le contrat de mesurage, d'échantillonnage des bassins 2 et 3 et le recyclage des boues du bassin 3 du secteur Métabetchouan pour la somme de 11 839,56 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 17 février 2020.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.3                    **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

4.3.1            **067.03.2020    MODIFICATION AU PROGRAMME DE RECRUTEMENT  
ET DE FIDÉLISATION DES MONITEURS-SAUVETEURS  
EN MILIEU AQUATIQUE**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De modifier le Programme de fidélisation des moniteurs-sauveteurs en milieu aquatique avec les objectifs suivants :

- Établir une grille salariale tenant compte de l'ensemble des articles de la convention collective des employés municipaux en vigueur;
- Intégrer le ou les postes de sauveteurs plage au programme tout en y prévoyant un avantage supplémentaire au candidat détenant cette formation spécifique ;
- Améliorer les caractéristiques permettant de déterminer les niveaux d'avantages offerts pour une année déterminée.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.2            **068.03.2020    AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - ENTENTE  
POUR UN DROIT DE PASSAGE DE SKI DE FOND  
DANS LES SENTIERS DE LA BELLE-RIVIÈRE**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M<sup>me</sup> Karine Gagné Plourde, coordonnatrice aux loisirs et animatrice du milieu à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente avec la compagnie 9119-3672 Québec inc. représentée par M. Tim Tremblay concernant un droit de passage pour les sentiers de ski de fond (saison 2020) sur la propriété située au 313, 3<sup>e</sup> chemin.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.3            **069.03.2020    POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS - CON-  
TRIBUTION ANNUELLE AVRIL 2020 À MARS 2021**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix contribue à la Popote roulante des cinq cantons pour un montant de 2 \$ par habitant pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, tel que recommandé par le comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.4            **070.03.2020    OCTROI DE CONTRAT À JAMBETTE ÉVOLUTION  
ACQUISITION MODULES DE GLISSOIRE POUR LE  
PARC DE LA RUE DUCHESNE**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Jambette Évolution le contrat d'acquisition d'un module de glissoire à être installé dans le parc de la rue Duchesne au montant de 7 271,20 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 19 février 2020.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.5            **071.03.2020    DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU  
TERRITOIRE POUR UNE MISE À JOUR DE LA VOCA-  
TION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LAC-À-LA-  
CROIX**

---

**Considérant** la date limite du 4 mars fixée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour l'analyse d'une demande dans le cadre des fonds de développement du territoire 2017-2020;

**Considérant** la recommandation du comité Culture, tourisme, loisir et qualité de vie du 25 février 2020.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à déposer la demande d'une mise à jour de la vocation du centre communautaire de Lac-à-la-Croix au programme Fonds de développement du territoire. La Ville s'engage à payer sa part de coûts admissible correspondante à minimum 10% des coûts du projet. Le montant de l'aide demandée est de 38 513,18 \$.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.3.6	072.03.2020	<b>DEMANDE DU CENTRE DE RÉTABLISSEMENT LE RENFORT POUR L'ACCÈS À UN LOCAL POUR LA DESSERTE DE SES SERVICES</b>
-------	-------------	--

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'appuyer le Centre de rétablissement le Renfort dans sa démarche de financement dans le cadre du dépôt du projet « Milieu de jour mobile » au Fond Québécois d'initiative sociale et d'accorder à l'organisme la gratuité d'un local à l'aréna leur permettant de dispenser des services d'aide psychologique aux personnes vivant ou ayant déjà vécu des problèmes de santé mentale.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.3.7	073.03.2020	<b>OCTROI D'UN CONTRAT À PLOMBERIE ROY - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE DOUCHE EXTERNE DE RINÇAGE AU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET</b>
-------	-------------	---

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'accorder à Plomberie Roy le contrat d'acquisition et d'installation d'une douche de rinçage extérieure au centre récréotouristique le Rigolet pour la somme de 7 400 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 28 février 2020, tel que recommandé par le comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.3.8	074.03.2020	<b>OCTROI DE CONTRAT À GEMEL INC. - MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DES COÛTS DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE TRANSFORMATION DE LA PISCINE MUNICIPALE</b>
-------	-------------	--

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite rénover et transformer la piscine municipale pour avoir une piscine dans un bâtiment permettant son utilisation toute l'année;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a obtenu une autorisation de principe de la part du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

**Considérant que** la Ville souhaite mettre à jour le budget et le plan concept en fonction des analyses de son comité piscine pour la préparation de l'appel d'offres et du règlement d'emprunt.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder un contrat au montant de 6 250 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise GEMEL Inc. pour l'actualisation du budget et du plan concept du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale.

***Adoptée à l'unanimité***

4.3.9            **075.03.2020 VERSEMENT DE BOURSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE**

---

**Considérant** le rapport du comité d'analyse sur les candidatures reçues au programme d'aide à l'élite.

**À ces causes**, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De remettre huit bourses totalisant la somme de 4 750 \$ aux candidates et candidats suivants dont leurs performances ont été jugées conformes au programme d'aide à l'élite :

**Programme Aide à l'élite sportive**

Hélène Bouchard	500 \$
Pier-Étienne Cloutier	500 \$
Rébecca Fortin	500 \$
Marie-Laurence Gaudreault	750 \$
Félix Plourde	500 \$
Jessy Potvin	500 \$

**Programme aide à l'élite Culturelle**

Simon Emond	750 \$
Karianne Gilbert	750 \$

Le conseil municipal félicite de façon particulière les récipiendaires et les encourage à la poursuite du développement de leur talent.

***Adoptée à l'unanimité***

4.4            **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Rencontres pour le renouvellement du contrat de concession du centre récréotouristique le Rigolet
- Rencontre maison des jeunes
- Rencontre scénario d'optimisation Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité pour le Programme d'aide à l'élite
- Comité communication
- Représentation aux activités du Carnaval optimiste
- Comité administration et développement
- Souper bénéfice maisons des jeunes (régional)
- Réunions Festi-Vélo
- Rencontre des dirigeants du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Rencontres sur le dossier de l'entente de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontres de citoyens
- Rencontre des responsables de la Fabrique de Saint-Jérôme
- Rencontre de promoteurs (projet de camping)
- Représentation aux activités du village sur glace
- Participation randonnée en motoneige organisée par la MRC de Lac-Saint-

4.4.1 **076.03.2020** **REPRÉSENTATION, DONNS ET SUBVENTIONS**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i><b>Demandeur</b></i>	<i><b>Demande</b></i>	<i><b>Montant accordé</b></i>
Société canadienne du cancer	Achat de bouquets de jonquilles	100 \$
Club des aînés	Aide financière carnaval - plan de visibilité et coquetail	300 \$
Maison de campagne	Aide financière aînés défavorisés	50 \$
Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Aide au fonctionnement	37 500 \$
Centre le S.P.O.T	Aide au fonctionnement	3 000 \$
Club des Aînés de Métabetchouan	Aide au fonctionnement	5 000 \$
Organisme de Bassin Versant Lac-Saint-Jean	Aide financière	750 \$
Société de l'Ordre du Bleuet	Aide financière	50 \$
Coopérative de solidarité NORD-Bio	Achat de publicité	100 \$

***Adoptée à l'unanimité***

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun point.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- L'ajout d'un arrêt clignotant, lumineux
- Projet de yourtes sur le territoire
- Dossier de la déphosphatation
- Enseigne commerciale au DEL

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***

